

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIRIE D'ACCES A LA ZAC DES RIVES CREATIVES A ANZIN,
VIA LE CHEMIN DES FORGES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date de ce jour, soumet projet d'aménagement d'une voirie d'accès à la ZAC des Rives Créatives à ANZIN, via le chemin des Forges aux formalités d'enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- Une enquête au titre du code de l'environnement ;
- Une enquête parcellaire.

Cette enquête unique se déroulera en mairie d'ANZIN (siège de l'enquête) et en mairie de VALENCIENNES (place d'armes) pendant 33 jours pleins et consécutifs du 24 août 2015 au 25 septembre 2015 inclus.

Le maître d'ouvrage est la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- Déclarer le projet d'utilité publique ;
- Déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet

Les commissaires-enquêteurs désignés par la présidente du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête sont :

- Titulaire : Madame Marinette BRULÉ, cadre administratif ;
- Suppléant : Monsieur Alain LEBEK, ingénieur divisionnaires des travaux publics de l'Etat, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur les registres d'enquête déposés en mairies d'ANZIN et de VALENCIENNES, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie d'ANZIN, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, est accessible au public sans limitation de durée à la Sous-Préfecture de Valenciennes – 3^{ème} bureau – 6 avenue des Dentellières. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le lundi 24 août 2015, de 9h à 12h, en mairie d'ANZIN ;
- Le samedi 12 septembre 2015, de 9h à 12h, en mairie de VALENCIENNES ;
- Le vendredi 25 septembre 2015, de 14h à 17h, en mairie d'ANZIN.

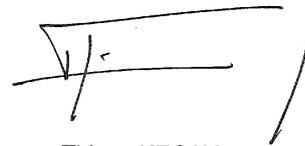
Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

M. Sylvain THIEBAUT, responsable des affaires juridiques opérationnelles de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227, 59300 VALENCIENNES, Tél : 03 27 096 149, sthiebaut@valenciennes-metropole.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie d'ANZIN, au siège de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – 3^o bureau – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le **28 JUL. 2015**
Le Sous-Préfet



Thierry HEGAY